

**FOAMGLAS®****FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 21-mai-2021

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC® 85 Powder

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00048

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée • Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com
Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale/c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre) National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftnlinjen/Bispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der Charité/Charité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety) Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information Centre/Beaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre) Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigen Informatie Centrum (NVIC) NB Uitsluitend bestemd om

	professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	Giftinformasjonen Giftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacjami toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Aucun autre danger particulier n'a été identifié.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Calcium (sulfate de)	231-900-3	7778-18-9	>90	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Calcium (hydroxyde de)	215-137-3	1305-62-0	5 - 10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure.

Inhalation

- Transporter la victime à l'extérieur
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin

Contact avec la peau

- Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés
- Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin

Contact oculaire

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
- Consulter immédiatement un médecin

Ingestion

- Rincer la bouche
- NE PAS faire vomir
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- Do NOT drink water. The product cures in presence of water.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

- Peut irriter les voies respiratoires
- Provoque une irritation cutanée
- Provoque de graves lésions des yeux
- L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Aucune information disponible.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Poudre d'extinction sèche
- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés Eau Ne pas utiliser de jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Pour les secouristes

- S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.
- Ventiler la zone
- Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou les voies d'eau
- The product cures in contact with water.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

- Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec
- Porter un équipement de protection individuelle (EPI) adapté). Pelleter ou balayer précautionneusement la matière déversée et la placer dans un récipient adapté. Éviter toute génération de poussières

Méthodes de nettoyage

- Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 8 pour plus d'informations
- Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Éviter le rejet dans l'environnement

Remarques générales en matière d'hygiène

- Se laver les mains soigneusement après manipulation
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

- Conserver dans un endroit sec
- Tenir à l'écart de l'eau ou de l'air humide
- Conserver hors de la portée des enfants

Matériaux d'emballage

- Unsuitable material: Aluminium.
- Keep only in the original container.

Matières incompatibles

- Acides
- Nitro-organic compounds
- Papier

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Component	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Calcium (sulfate de) 7778-18-9 (>90)		10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	10 mg/m ³ TWA	TWA: 10.0 mg/m ³
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (5 - 10)		5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	1 mg/m ³ TWA (alveolar fraction) STEL 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Component	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Calcium (sulfate de) 7778-18-9 (>90)					TWA: 10 mg/m ³
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (5 - 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Component	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Calcium (sulfate de) 7778-18-9 (>90)	TWA: 6 mg/m ³		TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (5 - 10)	TWA: 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Component	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Calcium (sulfate de) 7778-18-9 (>90)	TWA: 4 mg/m ³				TWA: 10 mg/m ³
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (5 - 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Component	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Calcium (sulfate de) 7778-18-9 (>90)	TWA: 10 mg/m ³			TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (5 - 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	MAC: 2 mg/m ³ Skin	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³
Component	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Calcium (sulfate de) 7778-18-9 (>90)	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 3 mg/m ³		
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 (5 - 10)	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TLV: 1 mg/m ³ Binding STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

- Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition
- Éviter la formation de poussières.
- Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

- Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches
- (EN 166)

Protection des mains

- Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
- Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés

Protection de la peau et du corps

- Porter des chemises à manches longues et pantalon long
- Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant)

Protection respiratoire

- Exposition à court terme : Masque complet (DIN EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Masque antipoussière efficace (EN 149). Type de filtre: P2 (EN143). Exposition à long terme : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement
- Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Aucune information disponible
Odeur	Aucune odeur détectable.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	+ 580°C -> Ca(OH) ₂ → CaO + H ₂ O	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible

Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	Dispersible dans l'eau Produits dangereux résultant de la décomposition OH ⁻
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	N°.
Sensibilité aux décharges statiques	N°.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • + 580°C : Ca(OH)₂ → CaO + H₂O . • Risque d'ignition
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Humidité.
---------------------	-----------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	<ul style="list-style-type: none"> • Acides • Nitro-organic compounds • Papier
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
--	---

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>Informations sur le produit</u>	Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires Ingestion is unlikely.
Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Corrosion/irritation cutanée	Irritant pour la peau
------------------------------	-----------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
--	-------------------------

Sensibilisation	Aucune information disponible
-----------------	-------------------------------

Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

Cancérogénicité	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

STOT - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires
--------------------------	--------------------------------------

STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
---------------------------	--------------------------------

Danger par aspiration	Aucune information disponible.
-----------------------	--------------------------------

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 7,340.00

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Calcium (sulfate de)	> 3000 mg/kg (Rat)		
Calcium (hydroxyde de)	= 7340 mg/kg (Rat)	> 2500 mg/kg (Rat)	

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Calcium (sulfate de)	-	2980: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 1970: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	<ul style="list-style-type: none"> L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
Emballages contaminés	<ul style="list-style-type: none"> L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	<ul style="list-style-type: none"> Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 21-mai-2021

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité